

Education à la solidarité internationale au niveau européen

mardi 10 juillet 2012

Selon les textes européens, « L'Education au développement [...] vise à coopérer de manière efficace avec les systèmes éducatifs nationaux, les programmes scolaires et les organisations de jeunes, et ce, pour transmettre aux jeunes les valeurs, les attitudes, les connaissances, la compréhension et les compétences nécessaires afin de les aider à devenir des citoyens du monde informés, confiants et actifs. »

Sommaire de cet article

- [Vers une stratégie européenne pour l'éducation au développement](#)
- [Le Parlement européen demande à la Commission et aux Etats membres de se doter d'une véritable \(...\)](#)
- [Ressources web](#)
- [Une enquête sur l'éducation au développement dans l'UE](#)

Vers une stratégie européenne pour l'éducation au développement

Le **Consensus européen pour le développement** (voir présentation rapide [ici](#) et texte intégral [ici](#)), texte stratégique adopté par l'Union européenne en 2005 indiquait : "*l'Union européenne accordera une attention particulière à l'Education au développement et à la sensibilisation des citoyens européens*".

Une [proposition de stratégie européenne pour l'éducation et la sensibilisation au développement](#) a été lancée en novembre 2007 pendant les Journées du développement organisées par l'Union européenne. Ce document présente "*un cadre pour l'élaboration d'une stratégie aux niveaux local, régional, national et européen*", qui viendrait compléter le *Consensus sur le développement*. Les ONG européennes, représentées par la Fédération Concord ont participé à son élaboration.

Le Parlement européen demande à la Commission et aux Etats membres de se doter d'une véritable stratégie de long terme pour l'éducation au développement

Déclaration du Parlement européen du 5 juillet 2012 sur l'éducation au développement et la citoyenneté mondiale active (source : [site du Parlement](#))

Le Parlement européen ,

- vu le consensus européen sur le développement qui souligne que « l'Union européenne attachera une attention particulière à l'éducation au développement et à la sensibilisation des citoyens de l'Union européenne »,
- vu les conclusions du dialogue structuré sur le rôle de la société civile et des autorités locales en matière de développement, qui invite les États membres de l'Union européenne et la Commission à renforcer leurs stratégies en matière d'éducation au développement et de sensibilisation,
- vu l'article 123 de son règlement,

A. considérant que l'éducation au développement et la sensibilisation sont placées au cœur des politiques européennes en matière de développement, comme le souligne le consensus européen pour l'éducation au développement (« Consensus européen sur le développement : la contribution de l'éducation au

développement et des politiques de sensibilisation ») ;

B. considérant que l'Union européenne figure parmi les principaux bailleurs de fonds qui financent l'éducation au développement en Europe, mais qu'elle ne s'est pas dotée d'une stratégie spécifique dans ce domaine ;

C. considérant qu'en cette période d'austérité, de crises et de multiplication des mouvements nationalistes et populistes, il est particulièrement important d'encourager une citoyenneté mondiale active ;

1. invite la Commission et le Conseil à élaborer une stratégie européenne à long terme et transsectorielle en faveur de l'éducation au développement, de la sensibilisation et de la citoyenneté mondiale active ;

2. invite les États membres à élaborer ou à renforcer des stratégies nationales en faveur de l'éducation au développement ;

3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du [nom des signataires](#) , à la Commission, au Conseil ainsi qu'aux parlements des États membres.

Ressources web

- <http://www.deeep.org/french>

- <http://www.concordeurope.org/>

Une enquête sur l'éducation au développement dans l'UE

Un *Rapport sur le statut de l'éducation au développement dans le secteur de l'éducation formelle et dans les programmes scolaires des pays de l'Union européenne* a été établi fin 2007 par le Forum européen de l'éducation au développement (notamment Concorde et Deep), sur la base d'un questionnaire largement diffusé dans tous les États membres de l'UE.

Les principaux constats :

- L'intégration de l'EAD/ED ou de la « dimension globale » dans les programmes scolaires diffère largement selon les pays. Dans les nouveaux pays membres de l'UE, c'est un thème relativement nouveau.
- De réelles difficultés sont apparues pour se mettre d'accord sur la terminologie « correcte » à adopter - qui reste en cours de définition dans la plupart des pays. « Education au développement » et « éducation globale » sont les termes les plus répandus en Europe.
- L'histoire et la géographie restent les matières de prédilection pour intégrer cet enseignement.

Les principales recommandations :

- L'EAD/ED doit être intégrée dans les formations initiales et continues des professeurs.
- Une base de données des bonnes pratiques pour l'élargissement du programme doit être établie au niveau européen.

[Télécharger le Rapport](#) (PDF 110 Ko)